

## Ouverture ou modification d'un établissement

### **Vous devez effectuer une déclaration préalable d'activité**

Pour l'ouverture d'un nouvel établissement

La modification de l'établissement :

- adresse,
- nomination ou modification du directeur (vérification de [l'aptitude professionnelle](#) [1]),
- modification des activités (vérification de [l'aptitude professionnelle](#) [1]),

Pour la mise à jour, en cas de modification de certaines mentions de la carte Préfecture :

- dénomination
- représentant légal

Pour le renouvellement de votre carte Préfecture,

Voici les éléments pour constituer votre dossier de déclaration préalable d'activité :

- [Le formulaire](#) [2]
- [La liste des pièces justificatives à fournir](#) [3]

Le coût est de 96€, à régler par chèque à l'ordre de la CCI Allier (non soumis à la TVA art 256B du Code Général des Impôts).

---

**URL source:** [//www.allier.cci.fr/content/ouverture-ou-modification-dun-etablissement](http://www.allier.cci.fr/content/ouverture-ou-modification-dun-etablissement)

#### **Liens**

[1] <http://www.puy-de-dome.cci.fr/?q=content/aptitude-professionnelle>

[2] [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15312.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15312.do)

[3] [http://travail.allier.cci.fr/sites/default/files/fichier\\_telechargement/ouverture\\_modification.pdf](http://travail.allier.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/ouverture_modification.pdf)